



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2026/02/24/4 portant sur

LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA COMMERCIALISATION DE L'OUTIL « CYMBAE DECLARE »

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur

des 23 & 24 février 2026

VOTANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

39 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

NON VOTANTS

Mesdames et Messieurs GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



VUS

- ▶ L'article 94 du Règlement intérieur de la CCINCA relatif à la tarification des services ;
- ▶ Les articles 42 et 73 du Règlement intérieur de la CCINCA relatifs aux rôles du Bureau et de l'Assemblée Générale ;
- ▶ L'article 89 du Règlement intérieur de la CCINCA relatif à la Commission des Finances ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 09 février 2026 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 février 2026.

EXPOSE PREALABLE

L'OUTIL CYMBAE DECLARE est un outil sécurisé, créé par notre DSI. Il permet la déclaration d'intérêts en ligne pour les élus, membres associés, conseillers techniques et collaborateurs, dans le respect de la réglementation en vigueur.

A ce jour, toutes les CCI de PACA et leurs filiales utilisent cet outil.

Nous souhaitons élargir et commercialiser cet outil aux autres CCI.

LES CIBLES CCI



CCI

13 CCI régionales, 5 CCI DROM
81 CCI territoriales
14 000 collaborateurs = moyenne 115
collaborateurs / CCI (fortes hétérogénéité)

GRILLE TARIFAIRE

Cymbae Déclare

Coût fixe annuel + abonnement annuel

Nos tarifs

Coût annuel : 2 000€ HT

+

Abonnement annuel par tranche :

Tranche 0-100 utilisateurs : **500€ HT**

Tranche 101-200 utilisateurs : **900€ HT**

Tranche 201-400 utilisateurs : **1 300€ HT**

Tranche +401 utilisateurs : **1 700€ HT**

Reconduction tacite tous les ans avec régularisation du volume utilisateurs à la facturation annuelle, résiliation possible avec délai de prévenance.
(à fixer selon possibilité technique de la plateforme + ressources DSI)



CONSIDERANT

- ▶ L'exposé préalable ci-dessus et la présentation de la grille tarifaire effectuée en séance ;
- ▶ Que conformément aux dispositions de l'article 95 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale peut fixer les tarifications des prestations complémentaires autres que celles fixées par un texte législatif ou réglementaire et celles visées à l'article 94 ;
- ▶ Que conformément aux dispositions des articles 42 et 73 du Règlement intérieur de la CCINCA, si le Bureau est l'instance consultative de la CCINCA qui a pour attributions de conseiller et d'assister le Président dans la préparation des Assemblées Générales, il revient à cette dernière de délibérer sur cette grille tarifaire ;
- ▶ Que le Bureau a rendu un avis favorable sur cette tarification lors de sa séance du 09 février 2026 ;
- ▶ Que conformément aux dispositions de l'article 89 du Règlement Intérieur de la CCINCA, la Commission des Finances a été consultée sur cette grille tarifaire et a rendu un avis favorable lors de la consultation électronique du 16 au 18 février 2026 ;
- ▶ Que conformément aux dispositions de l'article 95 du Règlement intérieur de la CCINCA, le contenu des conditions générales de vente des prestations et la tarification correspondante sont mis en ligne sur le site Internet de la CCINCA.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** la grille tarifaire pour la commercialisation de l'outil « Cymbae Declare » présentée ci-avant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	61	Nombre de déports	0
Nombre de participants au vote :	39 (quorum : 31, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	39		

Abstention : 1	Contre : 0	Pour : 38
----------------	------------	-----------

Nice, le 24 février 2026

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO